



7 rue des Haras  
92000 Nanterre



32 rue Le-Peletier  
75009 Paris

## Convention entre Auxilia et l'ANVP

L'ANVP et Auxilia, associations reconnues d'utilité publique, accompagnent des personnes détenues en vue de leur retour le plus harmonieux possible dans la société.

L'ANVP par la « visite », rencontre régulière au cours de laquelle se construit la confiance ; Auxilia, en offrant des parcours de formation par correspondance ou parfois en présentiel. Autant que possible dans les établissements pénitentiaires, la démarche d'Auxilia est renforcée par l'action de « correspondants de prison » qui rencontrent les personnes détenues afin de les aider à affiner leur projet personnel ou professionnel et à s'engager et avancer dans un parcours de formation le plus adapté.

L'ANVP peut aider Auxilia à s'implanter dans des établissements où ses correspondants ne sont pas présents. L'interaction avec Auxilia renforcera la dynamique des équipes ANVP et accroîtra la force de proposition des deux associations face aux directions d'établissement et aux SPIP.

La présente convention a pour but de favoriser le développement de la coopération des deux associations au bénéfice des personnes détenues.

### 1- Développer l'implantation et la dynamique des deux associations dans les établissements

Il est précisé que le statut de « visiteur de prison » est unique et qu'aucun autre ne peut lui être assimilé ; il en réfère au SPIP. Le « correspondant de prison » Auxilia (CP) est un intervenant qui a pour premier interlocuteur la direction de l'établissement (ou des établissements) pour lequel (lesquels) il postule ou intervient.

Néanmoins, et au regard des textes, une même personne peut exercer ces deux fonctions distinctes.

Dans les établissements où Auxilia ne dispose pas encore de correspondant, les correspondants d'établissement et présidents de section ANVP rechercheront parmi les visiteurs de leur équipe un membre susceptible de s'engager dans ce rôle de CP d'Auxilia et le proposera à la direction d'Auxilia.

Auxilia communiquera à l'ANVP, à l'intention de ses équipes locales de visiteurs, un descriptif précis de la mission de correspondant de prison Auxilia. Celle-ci consiste à rencontrer tout nouveau candidat à une formation lors de son inscription ; à communiquer avec le service la traitant au siège d'Auxilia ; puis, si nécessaire, à assurer le lien avec le formateur à distance en charge du parcours de formation de l'apprenant.

Auxilia fournira les documents nécessaires tels que catalogue de formations, fiches d'inscription, flyers, affiches...

Chaque fois que nécessaire, Auxilia établira un mandat nominatif faisant, pour une durée déterminée, du ou des visiteur(s) volontaire(s) mais non adhérent à Auxilia le ou les représentant(s) d'Auxilia dans l'établissement concerné.

Les correspondants de prison d'Auxilia seront invités à adhérer à l'ANVP et à participer à la vie de l'équipe locale de visiteurs. En réciproque, le ou les visiteurs seront invités à adhérer à Auxilia. Cette double adhésion gardera un caractère facultatif.

De façon plus générale, chaque visiteur ANVP et chaque CP d'Auxilia veillera, lors de ses échanges avec toute personne détenue, à porter à la connaissance de cette dernière ce qu'elle peut trouver auprès de l'autre association (visite, participation à des ateliers, éventuel accompagnement à la sortie, parcours de formation...).

Lors de réunions impliquant la direction ou le SPIP d'un établissement, Auxilia et l'ANVP veilleront à ce que l'une et l'autre association soient représentées, éventuellement l'une par l'autre. Elles veilleront à ce que chacune participe à la préparation de la réunion et en reçoive le compte-rendu.

Les bénévoles des deux associations chercheront à favoriser la mise en place d'actions communes au sein des établissements : rencontres au quartier « arrivants », participation aux différents collectifs associatifs locaux, interventions lors de diverses manifestations, etc.

## **2- Mettre en place des formations communes**

Les deux associations mettront en place un groupe de travail en vue d'élaborer des séquences de formation commune à destination de leurs adhérents notamment sur les thèmes de l'accueil des nouveaux adhérents, de la découverte de l'univers pénitentiaire ou de l'écoute... Le groupe de travail proposera également des modalités de financement de ces séquences.

## **3- Développer la communication**

L'ANVP et Auxilia publieront des informations sur leur partenaire sur leur site Internet et dans leurs organes de communication interne et externe. Elles veilleront à ce qu'au moins une fois par trimestre soient communiquées des nouvelles fournies par le partenaire.

Les deux associations inviteront autant que possible des représentants de l'autre association aux opérations de relations publiques dans lesquelles elles sont impliquées notamment dans le cadre des « Journées Nationales Prison ».

Des prises de parole communes dans la presse écrite, radiophonique ou télévisuelle, seront encouragées.

Au niveau local, les membres de chacune des deux associations seront invités à mettre en place ensemble toute action visant à susciter l'engagement de nouveaux bénévoles en veillant à laisser à ces nouveau-venus une totale liberté de choix pour adhérer à l'une, l'autre ou aux deux associations.



En matière de sensibilisation du grand public sur la question pénitentiaire, des interventions en milieu scolaire et universitaires notamment, pourront être initiées ou développées conjointement.

#### **4- Répondre ensemble à des appels à projet**

L'ANVP et Auxilia chercheront à répondre ensemble à des appels à projet d'organisations publiques et privées lorsque leur complémentarité est de nature à accroître leurs chances de succès.

#### **5- Durée et suivi de la convention**

La convention couvre les années 2021, 2022 et 2023.

Les deux parties désigneront en leur sein un référent du partenariat.

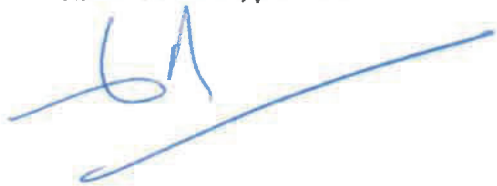
Les référents établiront un tableau de bord des établissements montrant en « temps réel » la situation du partenariat (présence d'une ou des 2 associations, actions menées, adhésions croisées...). Ce tableau de bord sera porté régulièrement à la connaissance des membres de chacune des associations.

Les référents prépareront à la fin de chaque année un bilan du partenariat et des recommandations, qui seront soumis aux présidents qui se rencontreront pour faire le point et décider des actions à mener pour l'année à venir.

A Paris

le 16 mai 2021

Pour l'ANVP,  
Xavier Denecker, président



Pour Auxilia,  
Alain Petiot, président

